

Prix national arturbain.fr 2022 : "Transition écologique et amélioration du cadre de vie des villes, bourgs et villages"

Maîtrise d'ouvrage :

SMCI Éditeur / accompagnement Ville de Besançon

Responsables :

Fabrice Jeannot, président du groupe SMCI /
Aurélien Laroppe, Conseiller municipal chargé de l'urbanisme, Ville de Besançon

Présentateur :
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Fabrice Jeannot, Sylvio D'ascia, Camille Rannou Présentation opérationnelle lors de la cérémonie
SMCI Éditeur immobilier à Besançon, propriétaire et opérateur de la mutation / Ville de Besançon

Description de l'opération :

Le site « Fralsen » est un site industriel hérité de l'activité horlogère qui a animé Besançon jusque dans les années 70. Le site, qui s'étend sur une surface de 5 hectares employait jusqu'à 3000 personnes dans le plus grand ensemble industriel couvert de Besançon. La reconversion progressive du site est passée par un redéploiement d'activités qui l'a recomposé en partie et laisse désormais libre d'occupation un ensemble de 2,5 hectares bâti et intégralement imperméabilisé. L'ambition de l'opération de réhabilitation urbaine du site s'inscrit en plein dans l'exigence de transition écologique et de recherche d'un nouvel art de vivre pour transformer ce site industriel monofonctionnel et obsolète en écosystème urbain vertueux, circulaire et productif. Accompagné par les acteurs de l'agriculture urbaine (chambre consulaire, organisations professionnelles), le processus repose sur la transformation profonde du site, sa désimperméabilisation, la réactivation productive du sol par le maraîchage urbain et sa capacité à être habité. Organisé pour libérer un espace agricole non morcelé et bien exposé, intégré dans un corridor agroforestier et ses aménités, un habitat innovant proposera aux futurs habitants une performance et une intégration environnementale rares en ville.

Équipe pluridisciplinaire :

Fabrice Jeannot et Patrick Collard / SMCI, Sylvio D'Ascia / Sylvio D'Ascia architecture, Camille Rannou et Victor Chatelain / Agrosolution ; Michael Obin, Pascal Millard et Johnny Magnenet / Ville de Besançon

RÉHABILITATION URBAINE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE FRALSEN, Besançon, 25

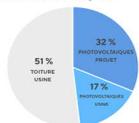


PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ET RÉCUPÉRATIONS DES EP



SURFACE DE TOITURE (PROJET + USINE):
17.000 M² (DONT 5.340 M² DE PROJET)

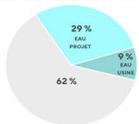
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES:



SURFACE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES:
8.200 M²

SOIT 49% DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIES:



SURFACE TOITURE RÉCUPÉRATION DES EAUX:
6.500 M²

SOIT 46% DE POTENTIAL DE RÉCUPÉRATION DES EAUX



Qualité architecturale

- Une architecture décarbonnée, durable, sobre et économe en énergie
- Une architecture en harmonie avec le **programme d'agriculture urbaine in situ**
- Une architecture **support des énergies renouvelables** (géothermie, solaire, ...)
- Vers une architecture intégrant la **présence du végétal** (notamment en façade) et d'espaces extérieurs
- Vers une architecture utilisant un maximum de **matériaux bio-sourcés et de proximité**
- Une architecture qui **limite l'impact de la construction** en réduisant l'emprise au sol des bâtiments

Qualité de la vie sociale

- Réhabilitation d' 1/3 du bâti existant pour de nouveaux usages de **stationnement en silo qui libère le site de l'automobile**
- Une **mixité d'habitat** - accession à la propriété, logement locatif social, logement abordable
- Une **mixité des typologies** de logement et des tailles de ménage
- Un **site multi fonctionnel** qui multiplie les usages
- Un accès à une **ferme urbaine et aux circuits courts**
- Les aménités et les bienfaits d'un corridor agroforestier : des parcelles potagères et des aires de jeu et de loisirs
- Des passerelles et une connexion au sol pour **multiplier les interactions entre les habitants**
- Un aménagement qui privilégie les modes actifs de déplacement
- Un programme expérimental pour une expérience résidentielle unique

Respect de l'environnement

- **Récupération des eaux pluviales** (notamment dans les cuves du bâtiment recyclé en parking) et satisfaction de 100 % des besoins en eau du maraîchage
- **Décarbonation** par découtage des enrobés (12 000 m²) et **désimperméabilisation** de 17 000 m² de terrain, soit 68 % du site à l'issue de l'opération
- **Dépollution** du site et désamiantage de 12 000 m² des sols de l'ancienne usine
- Développement d'une **ferme urbaine** sur 1,3 ha dont 1000 m² de serres pour une production attendue de **50 tonnes de légumes par an** intégré aux circuits courts de la ville
- Une **production photovoltaïque** à partir de 8 000 m² de panneaux solaires
- Renaturation des sols par apport de **terre végétale issue d'une opération de proximité**
- La constitution d'un **îlot de fraîcheur**
- La création d'un maillon manquant de la continuité socio-écologique développée par la ville entre les collines boisées au sud et le massif de Chailluz au nord
- Un **recyclage intégré** des déchets organiques